



## 4èmes FOULEES VITTELLIENNES Samedi 1er octobre 2016

Organisation :

Office de tourisme du canton de Vitteaux - 16 rue Hubert Languet – 21350 VITTEAUX

Tél. 03 80 33 90 14 / 06 50 38 73 67 - ot.vitteaux@wanadoo.fr

**EPREUVE N°1** Course pédestre de 5 km ouverte aux minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans / Départ à 14h45

**EPREUVE N°2** Course pédestre de 10,180 km ouverte aux cadets, juniors, séniors et vétérans / Départ à 15h30

Lieux de départ et d'arrivée : Hippodrome de Vitteaux-Marcilly

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à adresser à l'office de tourisme du canton de Vitteaux.

L'inscription sera considérée complète et définitive à réception des pièces suivantes, avant le 30 septembre :

- Bulletin d'engagement signé,
- Certificat médical (datant de moins d'1 an),
- Chèque de 8 € à libeller à l'ordre de : Office de Tourisme de Vitteaux (Inscription sur place : 10 €)

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera accordé.

### CONCURRENTS

Les deux courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés :

- Les non-licenciés s'engagent à fournir une copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an
- Les licenciés s'engagent à fournir une copie de leur licence FFA.
- Les licenciés d'une autre fédération sportive s'engagent à fournir une copie de certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an
- Mineurs : le bulletin d'inscription sera signé par les parents (+mention à cocher)

La tenue et l'équipement des participants sont libres.

### DOSSARDS

Les dossards seront remis à l'hippodrome 1h avant le départ de la course et devront impérativement être retirés au minimum 30 mn avant le départ. Les dossards seront restitués aux organisateurs à la ligne d'arrivée.

### PARCOURS

Les plans des courses seront consultables le jour de l'épreuve, à l'hippodrome.

Les concurrents doivent être prudents et se conformer au code de la route. Dans la mesure du possible, la circulation sera limitée et contrôlée sur le parcours emprunté par les coureurs.

Des signaleurs seront présents le long du parcours.

**SECURITE** : Des ambulanciers seront présents sur le site.

**RAVITAILLEMENT** : Pour l'épreuve du 10,180 km : 1 poste de ravitaillement à mi-parcours.

### RESPONSABILITE

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte, de vol des objets déposés sur le site.

L'organisation a une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les non-licenciés doivent s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les organisateurs se réservent le droit d'interpréter et de modifier le règlement.

Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls.

Le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir ses droits quelconques à l'égard des organisateurs.